DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

COMMUNE DE PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

08/2019

OBJET : COURSE CYCLISTE PENN AR BED 2019

Le maire de la commune de Plougonvelin,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés, et R417-10
Vu la demande présentée par le Président du groupement d'organisation Penn Ar Bed Cyclisme auprès de la sous-préfecture de Brest en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser le dimanche 31 mars 2019 une course cycliste en date du 2 Janvier 2019
Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des compétiteurs d'interdire le stationnement et de règlementer la circulation sur les voies empruntée par cette course,

ARRETE :

Article 1 – STATIONNEMENT
Le stationnement sera interdit et considéré gênant le **dimanche 31 mars 2019 de 8h00 à 13h**, aux lieux suivants :

- Rue du Stade, de la rue Saint Jean jusqu'à la rue Saint Mathieu .
- De la rue de Saint Mathieu, jusqu'à la sortie de l'agglomération (D85)
- rue Antre Kear.

Article 2 - CIRCULATION
La circulation sera modifiée durant le temps des compétitions, le **dimanche 31 mars 2019 de 8h à 13h ainsi que de 15h30 à 17h** et réglementée par les signaleurs désignés par le pétitionnaire.

Article 3 - DEVIATION
La circulation étant reglementée durant le temps des compétitions, le **dimanche 31 mars 2019 de 8h à 13h ainsi que de 15h30 à 17h**, une déviation sera mise en place par la rue du Lannou en direction de la D789 pour atteindre ou quitter le site de Saint Mathieu

Article 4 - La signalétique correspondante sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 5 - l'organisateur se tient pour responsable des incidents qui pourraient survenir du fait des autorisations ponctuelles accordées par l'équipe organisatrice ou toutes initiatives de régulation de la circulation qui ne serait pas conforme aux textes et règlements en vigueur

Article 6 - le pétitionnaire, les services techniques municipaux, la brigade de gendarmerie et la police municipale de Plougonvelin sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Plougonvelin le 29 Janvier 2019
Le Maire,
Bernard GOUEREC

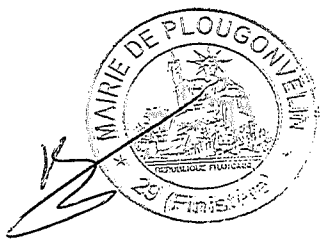

Course cycliste Penn Ar Bed , dimanche 31 mars 2019

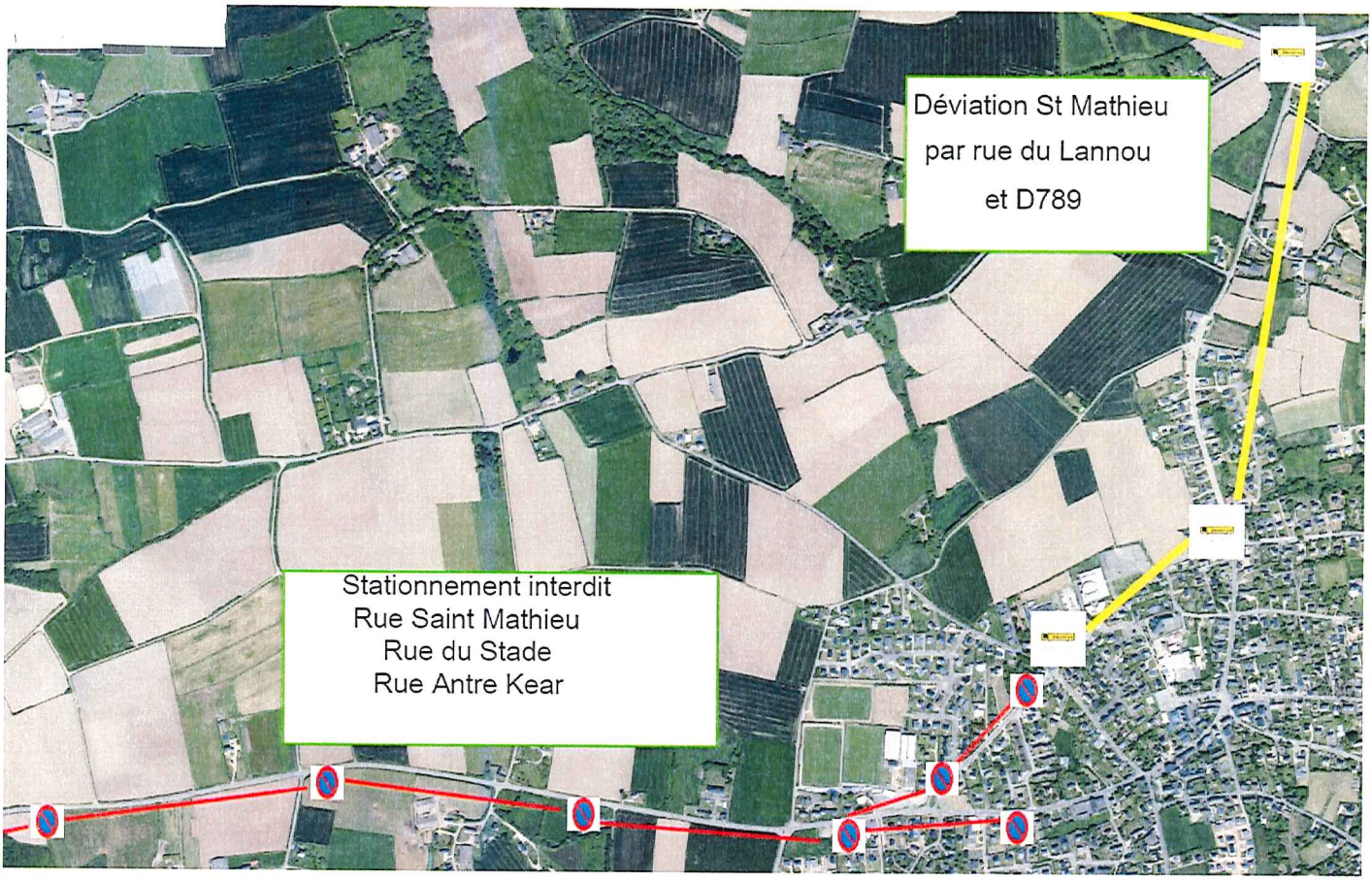

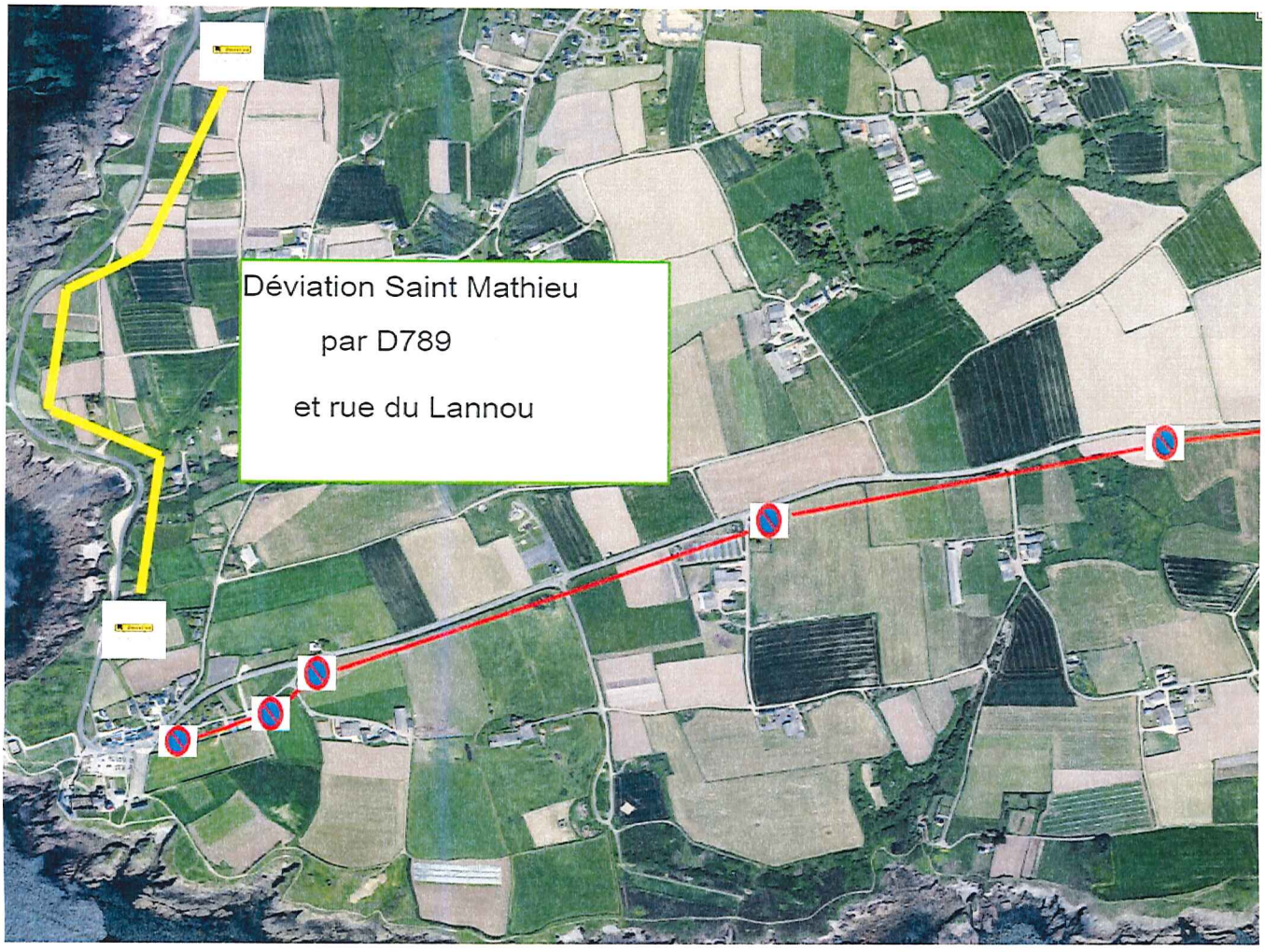
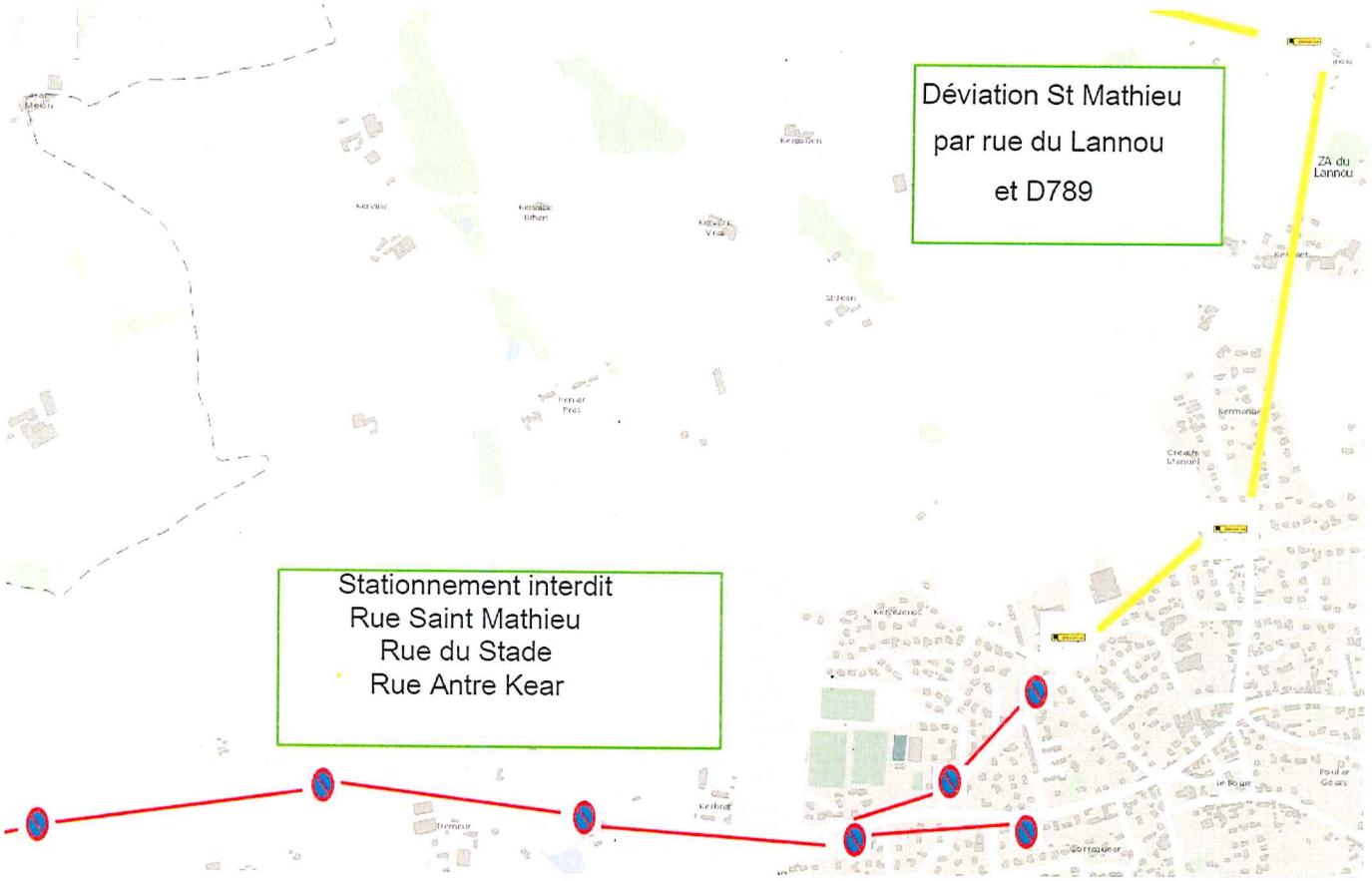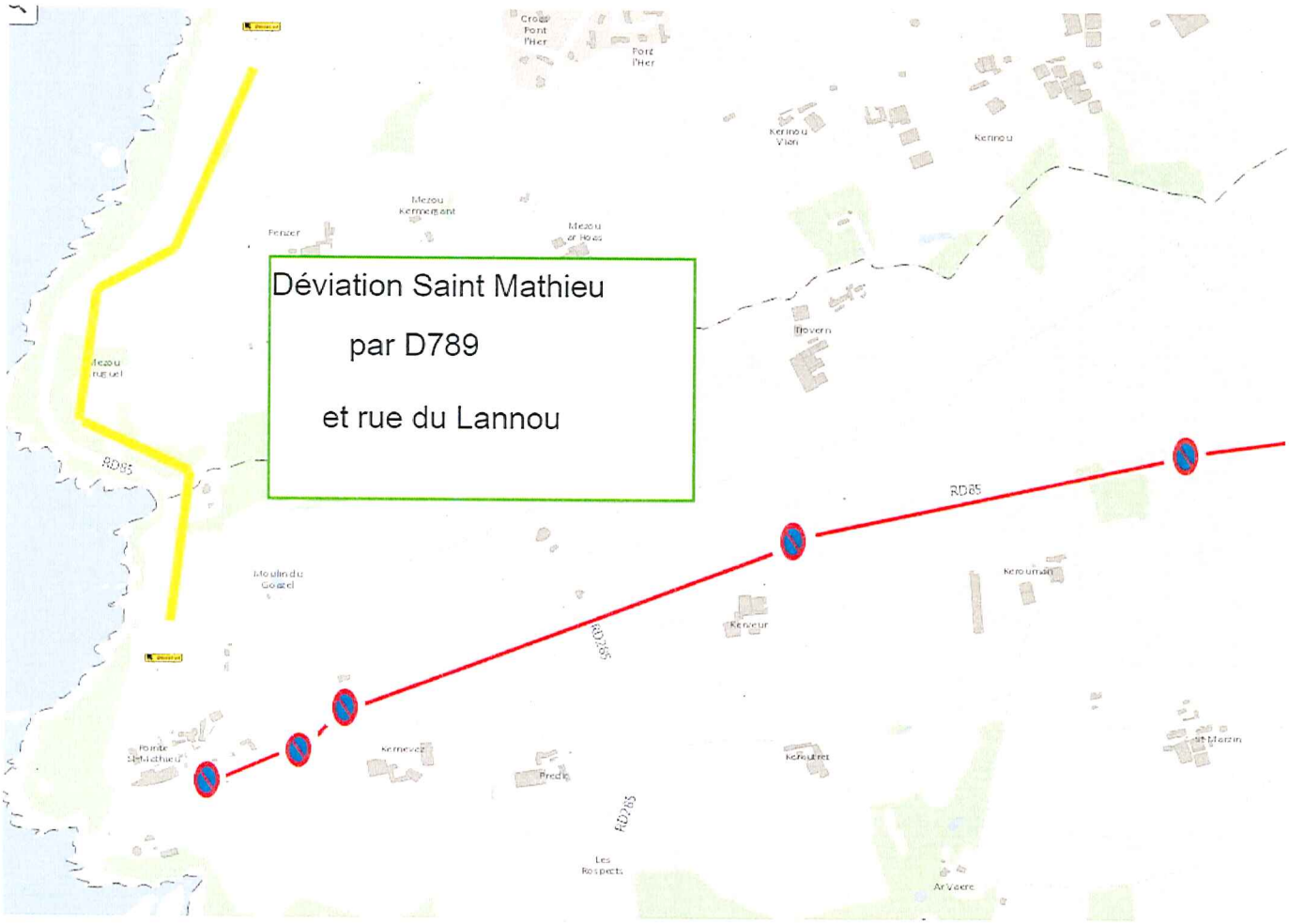
Course cycliste Penn Ar Bed , dimanche 31 mars 2019